

Délibération 1.1
DISPOSITIF 76 SOLIDAIRES

Intervention de Sophie HERVE

Survivance du dispositif 276 qui, quoi que vous puissiez en dire, restera dans les esprits et dans l'histoire départementale comme un dispositif partenarial utile qui prit fin brutalement avec l'arrivée de la Droite, ce 76 solidaire s'est restreint aux seules limites de notre Département.

Un comble pour marquer l'avènement d'une nouvelle Région, plus grande, que l'on nous a vendu comme un vecteur de progrès.

Visiblement la politique de la nouvelle Région Normande, c'est désormais le chacun pour soi. Qui peut le moins... peut le moins...

Nous aurions pu penser qu'à une échelle régionale désormais plus large, ce qui était une réussite dans les collaborations régionales avec deux départements aurait pu s'étendre aux trois autres. Et bien non, nous assistons au mouvement inverse. Débrouillez-vous !

La solidarité est une notion qui n'était visiblement pas inscrite dans le programme de Monsieur Morin le libéral.

Il convient dès lors aujourd'hui de se prononcer sur les restes du 276. Nous approuverons cette délibération, non sans marquer une certaine amertume, en validant le maintien de ce volet solidaire du feu 276 qui permet aux associations caritatives de continuer à bénéficier du soutien départemental pour le transport des denrées alimentaires et leur réfrigération.